

POLE RESSOURCES/DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS

SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES – BC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260915-D-2026-65-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

DÉCISION N°D-2026/65



PORTANT CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10
- VU** la délibération n°36C du 14 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Agglomération au Président pour Intenter au nom de la Communauté d'agglomération les actions en justice, déposer plainte avec constitution de partie civile ou défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, dans tout litige porté devant une juridiction administrative ou judiciaire française, voire étrangère, en sollicitant le cas échéant, les services de tout auxiliaire de justice compétent
- VU** l'arrêté n°2026/27 du 15 avril 2026 déléguant à Madame Emma PEVROL, en sa qualité de Directrice des Affaires juridiques et des Achats de Mulhouse Alsace Agglomération, la signature des actes de constitution de partie civile
- VU** l'avis d'audience à victime du 28 septembre 2026 relatif [redacted] appartenant à Mulhouse Alsace Agglomération, par l'effet [redacted]

Décide :

Article 1er : de se constituer partie civile dans l'affaire Ministère Public contre [redacted]

Article 2 : Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de

manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, insérée au registre des délibérations et transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mulhouse, le 15/09/2026

Pour le Président
et par délégation
La Directrice des affaires
juridiques et des achats



Emma PEVROL

Destinataires

- L'original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)